

■ **Intras - Caisse Maladie**, à Carouge (GE), CH-660-0002965-6, garantir ses assurés, selon le principe de la mutualité, fondation (FOSC du 09.09.2004, p. 6). La procuration de Arasa José est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Grichting Yann, de et à Loèche-les-Bains.
Journal no 4210 du 06.04.2005
(02788088 / CH-660.0.002.965-6)